

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

Article n°1

SAEB sarl est une société de services Off-shore ; siège légal au: **n°12 rue El Mouthabara Cité Ermila - 2070** – La Marsa – Tunis - TUNISIE. Les services offerts sont destinés exclusivement aux Clients « Non Résidents » en Tunisie, ci-dessous nommé « Client ».

Article n° 2

Les services offerts sont relatifs à :

- Assistance et conseil à la jouissance des services choisis du « Client » ;
- Organisation des Agendas en corrélation aux services choisis du « Client » ;
- Organisation et assistance aux activités du « Client » en Tunisie.

Les services **“Estetica & Benessere ®”** sont destinés au « Client » qui désire bénéficier de l'assistance et conseil dans les domaines Médical et Chirurgical.

SAEB sarl est Promoteur des services de Chirurgie Esthétique, pratiqués par des Chirurgiens Plasticiens Tunisiens, Diplômés et Spécialisés en Europe, inscrits à l'Ordre des Médecins et à l'Ordre des Spécialisations Respectives, couverts par les Assurances Risques Professionnels, en collaboration avec les Cliniques Privées Tunisiennes, répondants aux Normes Internationales et Européennes en matière de Santé Publique.

Article n° 3

Le « Client » pour bénéficier des services offerts par SAEB sarl, doit envoyer par **E-Mail** ou par courrier **DHL** le « Dossier Informatif » sous indiqué, nécessaire à la constitution du Dossier Médical :

- Un Certificat Médical attestant le bon état de santé psycho physique du « Client » ;
- Le « Formulaire de Pré Consultation », dûment remplis, téléchargeable directement du site Internet : www.estetica-benessere.net
- Deux Photos des parties du corps à opérer (une de face et une de profil) – au cas d'envoi par **E-Mail** les Photos doivent être en format digital.

Le « Dossier Informatif » sera soumis exclusivement à l'attention du Chirurgien chargé du Diagnostic et SAEB sarl garantit l'absolue confidentialité des informations personnelles reçues du « Client ».

Article n° 4

SAEB sarl, en cas d'un Diagnostic que définit le « Cas à Risque », est en plein droit d'en refuser la gestion et se charge d'informer à temps le « Client ».

Dans le cas d'un Diagnostic favorable, SAEB sarl enverra au « Client » les « Documents » suivants :

- Le Diagnostic du Chirurgien, (selon le cas proposé du « Client ») ;
- Les références du Chirurgien chargé du cas chirurgical ;
- Le Document de « Consensus Informé » ;
- Le devis personnalisé ;
- Le « Formulaire de Réservation » ;
- Le Contrat de Prestation de Services.

Article n° 5

Le « Client » doit payer un « Cautionnement » (*) par Virement Bancaire en faveur de :

- **SAEB sarl - Arab Banking Corporation – Tunisie** - Agence Les Berges du Lac: C/C n° **TN 59 28 000 005061 1060 001 79** - Code Swift: **ABCOTNTT**.

Le « Client » doit envoyer, à l'attention de SAEB sarl, au FAX n° 00216 70 727 121 le « Formulaire de Réservation » et le « Contrat de Prestation de Services » dûment remplis et signés, ainsi que la copie du certificat du Virement Bancaire effectué, afin de consentir à SAEB sarl, l'envoi immédiat de ce qui suit :

- Le Programme du séjour en Tunisie ;
- Le Programme d'hospitalisation en Clinique, les dates des Visites Pré et Post intervention, la date de l'intervention Chirurgicale ;
- La réservation de l'Hôtel à 4 ou 5 étoiles choisi par le « Client » (indiqué dans le « Formulaire de Réservation »).

N.B. : Au cas où le « Client » renonce au Programme d'Assistance, le « Cautionnement » sera retenu de SAEB sarl à titre de Frais de Dossier.

(*) Le « Cautionnement » est de € 250 (deux cent cinquante euros) par personne.

Article n° 6

L'offre des services d'assistance de SAEB sarl inclut :

- Transferts A/R : aéroport – clinique – hôtel – aéroport ;
- Consultations pré et post intervention, comprenant les Analyses Médicales ;
- Séjour en Clinique, (selon les exigences du cas opératoire) ;
- Salle d'Opérations ;
- Anesthésie (partielle ou totale, selon les exigences du cas opératoire) ;
- Intervention Chirurgicale ;
- Prothèses (selon les exigences du cas opératoire) ;
- Honoraires de l'Anesthésiste et du Chirurgien ;
- Achat des médicaments prescrits du Chirurgien ;
- Séjour en Hôtel 4 ou 5 étoiles (selon les exigences du « Client » indiqués dans le « Formulaire de Réservation ») ;
- Usage d'un téléphone portable, muni d'une ligne GSM pré payée, (inclue une recharge gratuite d'une valeur d'environ 25 minutes d'appels vers l'étranger, France, Italie, etc. ou bien 2 heures d'appels locaux)

Tous services non indiqués dans la liste de dessous, font partie des « Services Extra » et seront facturés à part, exclusivement au cas de commande du « Client ».

Article n° 7

Le paiement des services offerts par SAEB sarl prévoit : un « Cautionnement » anticipé, (voir Article n° 5) et le paiement du solde, suivant l'arrivée à la Clinique.

Le « Client » pourra effectuer le paiement du solde selon les modalités suivantes:

- Virement Bancaire Anticipé (voir mêmes modalités Article n° 5) ;
- Chèque Certifié de la Banque du « Client » ;
- Cash en Euros.

Dans le cas de paiement cash, le « Client » est dans l'obligation de déclarer la monnaie, à l'entrée en Tunisie, auprès de la Police de Douane, laquelle délivrera un formulaire adéquat.

Article n° 8

Les Services **“Estetica & Benessere ®”**, sont offerts au « Client » à des conditions économiques particulièrement avantageuses, en vertu des Conventions signées avec ses Partenaires et à la nature Off-shore de l'activité. Tels Partenaires, (les Cliniques, les Chirurgiens et les Hôtels) sont responsables individuellement des prestations fournies au « Client ». SAEB sarl est responsable de l'Organisation du Programme de Séjour Médical et de l'assistance et conseil au « Client » à la jouissance des prestations offertes de ses Partenaires (Les Cliniques, les Chirurgiens et les Hôtels) au « Client » même.

Concernant les problématiques liées à d'éventuels grèves des Compagnies Aériennes ou aux conditions climatiques défavorables, qui risquent de retarder ou empêcher le départ du « Client » aux dates fixées, SAEB sarl précise :

- Pour les problématiques liées au départ du Pays de provenance du « Client », SAEB sarl assure dans les plus brefs délais, la planification à nouveau du Programme de Séjour Médical en collaboration avec ses Partenaires et en accord avec le « Client ».
- Pour les problématiques liées au départ de Tunisie, SAEB sarl assure le prolongement du séjour, à sa charge et pour la durée nécessaire, dans un des Hôtels conventionnés.

En cas de litige, concernant le Contrat en objet, les compétences sont attribuées aux Tribunaux Tunisiens.

Tunis le/...../.....

Le « Client »

Lu et Approuvé, nom et prénom

Signature

N.B. : Le présent Contrat est composé de 1 page contenant les Articles du n° 1 au n° 8. Le « Client doit signer et envoyer une copie par fax au n° 00216 70 727 121, ou bien par E-Mail à l'adresse électronique : amministrazione@estetica-benessere.net - La copie originale doit être livrée à SAEB sarl à l'arrivée en Tunisie.